LETTRE
DU
COMTE STANHOPE
A L'HONORABLE EDMOND BURKE,

CONTENANT *une courte réponse à son discours sur la révolution de France; traduit de l'anglois; par* LOUIS-FELIX DE KERALIO, *chevalier de S. Louis, volontaire vétéran du troisième bataillon de la sixième division de la garde nationale parisienne.*

Mansfield Street, 24 février, 1790.

MONSIEUR,

C'est avec regret & un grand degré de surprise que je lus hier un pamphlet annoncé comme étant votre discours du mardi 9 de ce mois, à la chambre des communes, dans lequel on affirme qu'il est important pour vous de n'être pas *mal-entendu* : j'aurois été plus étonné de cette production vraiment extraordinaire, si je n'avois pas eu dernièrement quelques occasions d'observer les curieux chaînons de votre *credo* politique.

Vous dites que « les François se sont frayé une route à travers la destruction de leur pays,

vers une conſtitution vicieuſe, tandis qu'ils *en avoient une bonne en pleine poſſeſſion* : & le temps précis que vous fixez pour l'heureuſe période de cette bonne conſtitution eſt le jour où les Etats s'aſſemblérent en ordres ſéparés. Vous ſavez qu'à ce moment la baſtille exiſtoit, que l'uſage de l'empriſonnement arbitraire exiſtoit, que *l'habeas corpus* (ou liberté perſonnelle) n'étoit pas encore établi, que le procès par jurés n'étoit pas connu dans ce pays, qu'on n'en avoit pas même parlé dans l'aſſemblée nationale ; qu'il n'y avoit encore ni déclaration des droits, ni liberté de la preſſe ; enfin, que la nation n'avoit pas même l'ombre d'une conſtitution libre. Tels étoient alors l'horrible extenſion du pouvoir deſpotique & le nombre de ſes victimes que pluſieurs mois après *l'heureuſe période* que vous indiquez, l'aſſemblée nationale n'avoit pas découvert la multitude de perſonnes empriſonnées dans tout le royaume, pas même les lieux de leur détention, & qu'elle n'a pu les connoître qu'en rendant le 2 du mois dernier le décret ſuivant.

« Tous les gouverneurs, lieutenans de roi, commandans des priſons d'état, geoliers, & ſupérieurs des maiſons religieuſes, & toutes perſonnes chargées de la garde des perſonnes empriſonnées par lettre de cachet, ou par quelque ordre que ce ſoit de quelqu'un des agens du pouvoir exécutif, ſeront tenus d'envoyer à l'aſſemblée nationale un état exact, contenant les noms, ſurnoms & âges des différentes perſonnes qui ſont à leur garde, avec les cauſes & la datte de leur détention, & un extrait des ordres reſpectifs en vertu deſquels ils ſont détenus ».

Tels étoient les heureux effets de cette *bonne conſtitution*, dont les François étoient, dites-vous, en pleine poſſeſſion. Tandis que cette bonne conſtitution exiſtoit, les emplois publics étoient vendus, les juges *ſollicités* en ſecret à la diſtribution de la juſtice publique, le peuple grevé de charges oppreſſives & de taxes vexatoires dont les riches étoient exempts : la tyrannie féodale exiſtoit, ainſi que l'état abject du vaſſelage. Une foule d'eſpions du gouvernement fourmilloit dans tout le pays ; ils prenoient poſte à Paris juſques dans les maiſons des particuliers. Le peuple voyoit ſes concitoyens, & ſouvent les meilleurs, jettés dans les dongeons, mis aux fers, détenus pluſieurs années dans ces cavernes ſolitaires & ténébreuſes du deſpotiſme, ſans accuſation publique, ſans poſſibilité d'obtenir un jugement ou la moindre réparation, & même ſans être informés des délits qu'on leur imputoit baſſement & ſecrétement, ou des noms de leurs délateurs. Telle étoit leur *bonne conſtitution* ; mais, toute excellente qu'elle étoit, le peuple n'a pu la ſupporter plus long-temps.

Ajoutons que la nation vit ſa capitale environnée de mercenaires étrangers, joints à ſes troupes réglées, réunis pour effrayer l'aſſemblée nationale & intimider le peuple : je ſuis certain, je le tiens de ceux qui étoient alors à Paris, que les citoyens s'attendoient généralement à ce que la capitale attaquée par les ſoldats alloit éprouver les horreurs d'un combat ténébreux.

Diſons encore que la grande rareté des grains réduiſit des citoyens à périr faute de pain, exactement *à mourir de faim*, que cette horrible di-

ſette paſſa pour artificielle en grande partie, & que ce ne fut peut-être pas ſans de juſtes ſoupçons. Peut-on dire qu'en de telles circonſtances un peuple opprimé, menacé, affamé, devoit s'occuper d'idées abſtraites de Métaphyſique, ou agir à tous égards avec ce calme parfait & cette modération qu'il auroit montré dans un autre temps ? Celui qui l'attendroit connoit bien peu la nature humaine.

La France contient à-peu-près cinq à ſix fois autant d'habitans que l'Angleterre & le pays de Galles ; ils ſont répandus ſur une ſurface immenſe, & dans quelques parties extrêmement pauvres. Cette pauvreté eſt un des effets de leur ancien gouvernement arbitraire & deteſtable, & de leurs guerres inſenſées, occaſionnées par une adminiſtration vicieuſe, & non par les vœux du peuple. L'indigence & la détreſſe produiront toujours le mécontentement, & l'excès de la misère le déſeſpoir : ainſi, pour en juger ſans paſſion & avec juſtice, quels que puiſſent avoir été dans certains cantons les effets du reſſentiment populaire, on doit en attribuer les effets, non à la forme de la nouvelle conſtitution qui n'exiſtoit point encore, mais à ce vieux, ce pervers, cet exécrable gouvernement, cauſe de l'oppreſſion du peuple durant pluſieurs ſiècles, de ſon indigence, de ſa misère, & de ſon déſeſpoir. C'eſt cet exécrable & vicieux gouvernement qui a provoqué les violentes inſurrections arrivées en France : c'eſt donc a ce gouvernement corrompu qu'il faut reprocher tous ces malheurs individuels dont les amis de l'humanité doivent gémir. Ces inſurrections, ces malheurs, ſi nous jettons les yeux

ſur leur cauſe, ſont les plus fortes preuves de la néceſſité qui forçoit le peuple à ſecouer le joug & à briſer les chaînes de la tyrannie.

De même, le changement de gouvernement en France, quand il aura été conduit à ſa fin, ſera la ſource du bonheur pour ce royaume ; &, comme il offre un exemple incomparable d'eſprit public aux autres nations du continent qui ſont encore aſſervies, il ſera la ſource du bonheur pour l'Europe entière. C'eſt donc avec une joie pure, une pleine ſatisfaction que la ſociété de révolution de Londres a vu ce grand évènement, quoique M. Burke ſe répande à ce ſujet en lamentations auſſi amères que celles de Jérémie.

Le plaiſir qu'a reſſenti la ſociété de révolution a encore d'autres cauſes. Ce qui eſt arrivé en France lui préſente l'heureuſe perſpective de la continuité de la paix entre les deux nations. Il n'y a point d'obſervateur qui n'ait du appercevoir combien l'Angleterre baiſſoit lors de cette funeſte guerre d'Amérique, & de quel mouvement rapide elle s'eſt relevée : c'eſt à la paix faite à propos, plus qu'à toute autre cauſe ou concours de cauſes, que nons devons attribuer notre proſpérité préſente. Etoit-il contre nature que des anglois, témoins de ces heureux effets de la paix, fiſſent des vœux pour ſa durée ?

Le peuple anglois a juſqu'à préſent regardé la France comme un voiſin inquiet & perfide ; non que les individus ſoient plus enclins en France qu'en Angleterre à la trahiſon, mais parce qu'un gouvernement conſtitué comme l'étoit celui de France, peut à peine obtenir la confiance d'un jour. Lorſque ce royaume étoit gouverné, com-

me ſous les deux derniers règnes, aujourd'hui par une maîtreſſe & demain par quelque rusé ſycophante de cour, l'adminiſtration ne pouvoit être dirigée que par le caprice ; elle paroiſſoit perfide, parce qu'elle étoit verſatile, & elle étoit verſatile, parce que l'intrigue la guidoit. En général un gouvernement abſolu eſt orgueilleux, captieux, querelleur, & un miniſtre deſpotique eſt ambitieux : nous ne devons donc pas nous étonner des vains projets d'ambition de l'ancienne cour de France.

Mais, depuis la révolution arrivée dans ce pays, on a beaucoup moins à craindre qu'il entreprenne des guerres d'ambition. L'intérêt du peuple françois n'eſt pas de faire la guerre à la Grande-Bretagne, non plus que celui du peuple anglois de faire la guerre à la France. Il eſt donc vraiſemblable que, ſous la nouvelle forme de gouvernement, dans laquelle le peuple a un ſi grand poids, les repréſentans de la nation françoiſe n'oſeront ni ne voudront adopter un ſyſtême politique évidemment contraire aux intérêts de cette nation, &, comme nous avons lieu de le croire, à leurs intentions.

Avez-vous oublié la déclaration de l'aſſemblée nationale, concernant les guerres d'ambition ? N'avez-vous point lu la lettre que l'archevêque d'Aix, préſident de cette aſſemblée, a écrite par ſon ordre au préſident de la ſociété de révolution de Londres ? L'archevêque s'exprime ainſi : « La nation ſembloit entraînée, comme par un mouvement univerſel, aux changemens que lui donnent ſa conſiſtance & ſa force ».

« Un roi que nous pouvons appeller le meilleur

des hommes & le premier des citoyens, encourageoit par ſes vertus les eſpérances de la nation, & maintenant un concours unanime établit une conſtitution durable, ſur les droits impreſcriptibles des hommes & des citoyens ».

« Il appartient ſans doute à notre ſiècle, quand la raiſon s'étend avec la liberté, de faire diſparoître à jamais les haines & les rivalités nationales : il ne faut pas que les guerres, ces erreurs des gouvernemens ſoient l'effet des préjugés qui font les vices des nations, & les deux peuples les plus inſtruits de l'Europe doivent montrer par leur exemple, que l'amour de la patrie s'accorde avec tous les ſentimens de l'humanité ».

« L'aſſemblée nationale a reconnu dans l'adreſſe de la révolution d'Angleterre ces principes de bienveillance univerſelle, qui doivent lier, dans tous les pays du monde, les vrais amis du bonheur & de la liberté des nations ».

Preſque toute la France a manifeſté le déſir d'entretenir une ſincère intelligence avec la Grande-Bretagne. Elle voit dans les Anglois des hommes qui font profeſſion des mêmes vérités politiques qu'elle a embraſſées, & qui, dans le dernier ſiècle, donnèrent le glorieux exemple qu'elle ſuit aujourd'hui. J'eſpère que cette diſpoſition favorable des patriotes françois à l'égard de l'Angleterre ne ſera nullement altérée, ni par aucun des diſcours déclamatoires que vous pourrez jamais faire, ni par aucun des pamphlets ſpéculatifs que vous pourrez jamais publier (1).

---

(1) Non, non, bon comte Stanhope, homme vraiment homme, ſoyez en certain. Les patriotes fran-

MM. Fox & Shéridan, à leur honneur immortel, ont déclaré que leur opinion étoit contraire à la vôtre ; & le public a regardé, monſieur, comme un étrange caprice qu'un homme ait engagé une querelle avec un de ſes amis, parce qu'il a un ſentiment différent du ſien ſur la politique intérieure d'une nation étrangère ; mais cette incartade eſt plus qu'un caprice, lorſque cet ami eſt un homme tel que M. Shéridan, dont les talens éminens ſont généralement reconnus, dont l'eſprit vif & brillant n'eſt ſurpaſſé que par ſon excellent caractère, & dont les principes généreux ne ſont pas moins en évidence que ſa réſolution, ſa fermeté, ſon activité : on auroit penſé que ces qualités, même dans un étranger, devoient inſpirer quelque reſpect.

On pouvoit bien s'attendre qu'après avoir attaqué vos amis, vous dirigeriez vos traits contre ceux qui n'ont point aſpiré à cette diſtinction ;

çois ne confondront jamais la nation angloiſe & ſes patriotes, avec M. Edmond Burke & tous ſes pareils : ni leurs déclamations, ni leurs pamphlets, ni leurs libelles, n'altéreront jamais les ſentimens d'eſtime & de reconnoiſſance qui doivent les attacher pour toujours à cette nation généreuſe dont l'exemple & les lumières les ont éclairés & ſoutenus dans leurs entrepriſes. Heureux par leur liberté, par leur conſtitution, ils le ſeront davantage, s'ils peuvent à leur tour être utiles au peuple anglois, & de concert avec lui faire le bonheur de tous les autres. Ils ſont moins émus que vous des vertiges de M. Burke, & cela doit être. Un de vos concitoyens, un anglois faire l'apologie du deſpotiſme & de la ſervitude ! vous devez en être indigné.

il paroît que vous avez regardé la ſociété de révolution comme un but convenable, & on ne peut pas être ſurpris que vous ayez abandonné vos prétentions à ce que vous appellez ironiquement l'*applaudiſſement des clubs* : d'après votre dédain pour les aſſemblées populaires, on peut ſuppòſer que vous n'avez pas entièrement oublié votre expulſion de Briſtol, ou la réception que vous éprouvâtes à l'aſſemblée du comté de Buckingamshire.

Vous faites alluſion dans votre diſcours, à certaines « *méchantes perſonnes* (pour me ſervir de votre élégante expreſſion) qui ont montré, dites-vous, une forte diſpoſition à imiter l'eſprit françois de réforme ». Il eſt aſſez difficile de diſtinguer les perſonnes déſignées par cette obſcure inſinuation ; mais le titre d'un autre pamphlet, que ſuivant un avertiſſement inſéré dans les papiers-nouvelles, le public doit recevoir inceſſamment de votre part, fait conjecturer que lorſque vous avez compoſé diſcours, vous aviez en vue la ſociété de révolution de Londres. Que le public ſoit juge, & décide, d'après les expreſſions ſuivantes de l'arrêté de cette ſociété, ſi elle a mérité le blâme ou l'éloge.

« A l'aſſemblée anniverſaire de la ſociété pour la commémoration de la glorieuſe révolution de 1688, tenue à la taverne de Londres le 4 novembre 1789, le docteur Price a fait la motion, & il a été unanimement arrêté que l'adreſſe ſuivante de félicitation à l'aſſemblée nationale de France, ſignée par le préſident, lui feroit envoyée.

« La ſociété pour la commémoration de la ré-

volution de la Grande-Bretagne, dédaignant les partialités nationales, & se réjouissant de chaque triomphe de la liberté & de la justice sur le pouvoir arbitraire, offre à l'assemblée nationale de France ses félicitations sur la révolution de ce pays, & sur la perspective qu'elle donne aux deux premiers royaumes du monde, d'une participation commune aux bénédictions de la liberté civile & religieuse ».

« Elle ne peut qu'y ajouter ses ardens désirs pour l'heureuse consolidation d'une révolution si importante, & en même temps lui exprimer la satisfaction particulière avec laquelle elle réfléchit sur la tendance du glorieux exemple donne en France, à inspirer aux autres nations la volonté de confirmer les droits inaliénables de l'espèce humaine, d'introduire ainsi une réforme générale dans les gouvernemens d'Europe, & de rendre le monde libre & heureux ».

Tel est l'*abominable* arrêté que ces *méchantes personnes* votèrent, & qu'en ma qualité de président, j'ai eu l'honneur de signer.

On ne peut cependant encore que former des conjectures sur les *méchantes personnes* auxquelles vous avez fait allusion. Si en effet ce sont les membres de la société de révolution, il est bon, monsieur, de vous apprendre que ce sont des hommes amis de la liberté, & par conséquent solides amis de notre libre & solide constitution. Ils s'assemblent en commémoration de l'établissement du *bill des droits*, & de la glorieuse révolution du siècle dernier, dont ils seront toujours prêts à défendre les vrais principes. Ils savent que les droits de l'illustre famille régnante

font fondés fur ces principes facrés ; & indépendamment du refpect perfonnel dû aux princes de cette maifon, tout *whig* conferve un vif attachement conftitutionnel à cette famille, parce que fes *droits* dépendent des droits du peuple, qu'elle s'eft engagée à maintenir. On a jamais vu la fociété de révolution manquer du refpect dû à la majefté royale : on n'entendît jamais un membre de cette fociété, dire que « la Providence avoit précipité le roi du haut de fon trône », parce qu'il a eu le malheur d'éprouver, pendant quelque temps, une infirmité corporelle.

Vous dites que les François font allés trop loin dans les changemens qu'ils ont faits à leur conftitution, & vous accompagnez cette opinion d'une enfilade d'épithètes (1) trop paffionnées pour mériter qu'on les répète. S'ils ont ou n'ont pas été trop loin dans leurs changemens conftitutionnels, c'eft une queftion qui ne peut être jugée que par les témoins oculaires des évènemens, par ceux qui ont été pleinement inftruits des motifs qu'ont eu les légiflateurs, & qui favent exactement quelles font les opinions de la nation françoife relativement au gouvernement qu'elle veut établir. C'eft pourquoi la fociété de révolution n'a rien prononcé concernant ces localités : mais, comme *whigs*, ils fe font réjouis de la démolition de la Baftille, & de la ruine encore plus importante de la tyrannie fyftématique. Cette révolution a donné une leçon complète aux *tories*, & une leçon falutaire aux *tyrans* dans tous les

(1) Une démocratie fans raifon, fans principes, profcriptive, confifcative, déprédative, féroce, fanguinaire & tyrannique.

pays despotiques du monde, en leur apprenant que les hommes, en devenant soldats, ne cessent pas d'être citoyens, & que la longue durée de l'oppression ne peut jamais déraciner du cœur de l'homme ni les sentimens généreux de la nature humaine, ni les principes immuables de la justice naturelle.

Tout pouvoir politique légitime dérive du *peuple*, soit médiatement, soit immédiatement. Toute autorité politique est une *confiance*, & tout acte abusif volontaire de cette autorité est un *abus de confiance*; les *droits* naturels du *peuple* sont sacrés & inaliénables; le despotisme peut les lui enlever pour un temps, mais la tyrannie ne peut les anéantir. Fondés sur ces principes, nous nous rappellons avec attendrissement cette ère glorieuse où l'armée angloise, refusant de renverser notre libre constitution, montra son patriotisme en joignant les drapeaux du roi Guillaume, & nous nous réjouissons de ce que l'armée françoise, suivant l'année dernière ce glorieux exemple, a refusé de devenir l'instrument de la servitude de ses concitoyens.

Vous parlez de *démocratie*, & de *populace démocratique* : vous reprochez à l'assemblée nationale d'avoir fait & décrété ce qu'il vous plaît nommer « une manière d'instituts ou de *digeste d'anarchie*; appellé *les droits de l'homme*, avec un abus si pédantesque de principes élémentaires, qu'il seroit honteux pour des écoliers », vous le qualifiez aussi de déclaration insensée.

Ce *digeste d'anarchie*, comme vous l'appellez, contient les principes fondamentaux d'un gouvernement libre, & les plus nobles assertions des droits de l'homme & du citoyen. J'ai lu plusieurs

fois cette déclaration de l'aſſemblée nationale, & toujours avec une ſatisfaction ſingulière, parce que cette excellente déclaration eſt ſupérieure à quelques égards, même à notre *bill des droits*.

Puiſque tels ſont vos ſentimens concernant la liberté civile, je les livre, monſieur, au jugement public, & je viens à ce que vous avancez au ſujet de la religion, qui, s'il eſt poſſible, eſt plus étonnant encore.

Vous dites en parlant des François, « à l'égard de la religion, le danger de leur exemple n'eſt plus celui de l'intolérance, mais de l'*athéiſme* ». Je ne ſais ce que vous avez découvert dans les décrets de l'aſſemblée nationale, qui ait pu vous faire avancer une pareille opinion. Il eſt vrai que dans ſon journal, en datte du 24 décembre dernier, je trouve les incomparables décrets ſuivans.

« L'aſſemblée nationale décrète, 1°. que les non-catholiques, qui auront d'ailleurs rempli toutes les conditions preſcrites dans ſes précédens décrets, pour être électeurs & éligibles, pourront être élus dans tous les dégrés d'adminiſtration, ſans exception.

2°. Que les non-catholiques ſont capables de tous les emplois civils & militaires, comme les autres citoyens.

Par ces décrets auſſi juſtes que politiques, l'aſſemblée nationale admet les proteſtans & tous autres diſſidens aux offices & emplois auxquels ſont admis les membres de l'égliſe catholique : par-là elle a effectué & conſolidé l'union des citoyens, & donné un exemple de ſageſſe & de généroſité digne d'être ſuivi par toutes les nations

voiſines. Et c'eſt-là, Monſieur, ce que vous nommez *athéiſme* ! cela étant, l'athéiſme eſt bien établi en Ecoſſe, où les *actes du teſt & de corporation* n'exiſtent pas ; l'athéiſme a jetté en Irlande de profondes racines ; car en Irlande cette injuſte, impolitique & déraiſonnable loi, *l'acte du teſt* a été rejetté.

Les dîmes ſont abolies en France, & le parlement devroit en faire autant en Angleterre, en y ſubſtituant une autre manière d'entretenir le clergé, qui fut moins vexatoire, moins nuiſible à l'agriculture, plus convenable pour les prêtres, & moins injurieuſe à la cauſe de la religion.

Les monaſtères viennent d'être abolis en France : Il y a très long-temps qu'ils le ſont en Angleterre.

L'aſſemblée nationale a diminué les revenus exceſſifs du clergé ſupérieur, & ceux des frêlons de l'égliſe catholique. En même temps elle a augmenté les juſtes ſalaires du laborieux clergé inférieur ; &, ſi j'ai été exactement informé, plus des cinq ſixièmes de la totalité du clergé de France ont gagné à la révolution. Eſt-ce là ce que vous appelez athéiſme ?

En France, c'eſt le deſpotiſme qui a porté les amis de la liberté civile à embraſſer la cauſe du clergé inférieur, dont ſans leur ſecours les juſtes demandes auroient pu être oubliées. Si l'eſprit de perſécution religieuſe continue en Angleterre, il pourroit auſſi porter les amis de la liberté religieuſe à embraſſer la cauſe du clergé inférieur de ce royaume. Cette partie utile, laborieuſe & reſpectable du clergé de l'égliſe dominante me

paroît avoir de puiſſans motifs de plainte, & il ſeroit plus prudent de redreſſer ces griefs, parce que la juſtice l'exige, que de ſoutenir un ſyſtême d'intolérance & d'enflammer les eſprits, en les excitant à diſcuter cette matière.

Toutes les ſectes contribuent également dans ce pays à l'entretien de l'égliſe dominante; ainſi tous les ſectaires ont autant de droit que les anglicans à propoſer leur opinion concernant la diſtribution de ce qui eſt leur propriété.

Vous parlez, monſieur, dans votre diſcours « des états, de la ſplendeur, des ordres & gradations, & même de la *majeſté* de l'égliſe ». J'ai bien entendu parler de la majeſté des rois, de la *majeſté du peuple*; j'ai entendu parler de l'eſprit d'humilité de la religion chrétienne & de ſes apôtres; mais c'eſt pour la première fois que j'entends cette expreſſion, *la majeſté de l'égliſe.*

La révolution de France eſt un des évènemens les plus frappans & les plus mémorables de l'hiſtoire. Aucun évènement politique n'a peut-être renfermé autant d'effets utiles pour les âges futurs. Cette grande & glorieuſe révolution répandra en ſon temps dans toute l'Europe le ſentiment généreux de la liberté politique, civile & religieuſe; elle donnera probablement au monde, dans quelques ſiècles, la liberté, le bonheur & la proſpérité.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A PARIS. De l'Imp. de L. POTIER DE LILLE, Rue Favart, N°. 5. 1790.